

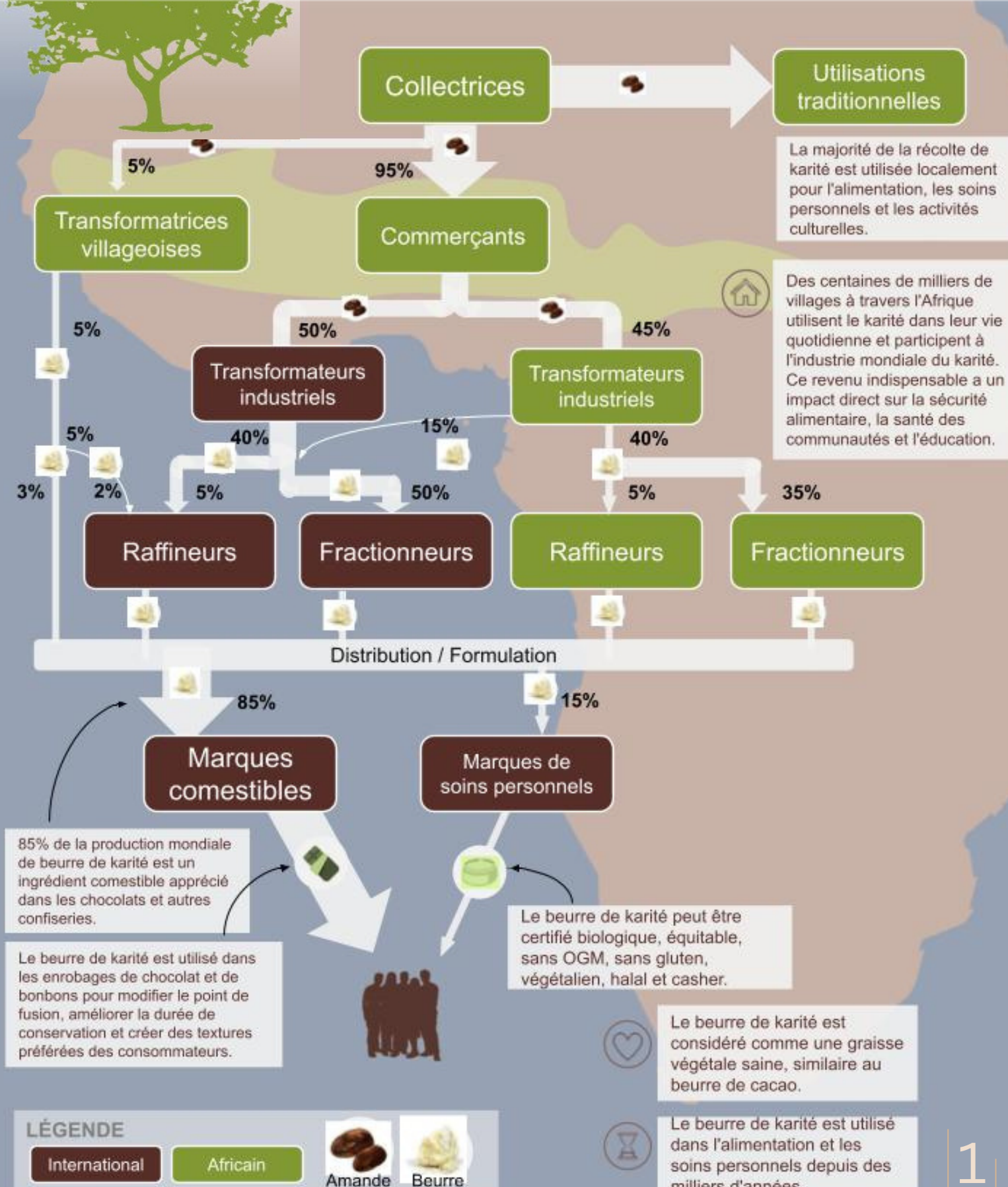


ADHÉSION ET SERVICES

ALLIANCE GLOBALE DU KARITÉ

LE SECTEUR DU KARITÉ EN BREF

Près de 2 milliards d'arbres à karité poussent naturellement dans les parcs de 21 pays africains, du Sénégal au Soudan du Sud. 16 millions de femmes vivant dans des communautés rurales en récoltent individuellement les fruits frais, dont l'amande est traitée pour en extraire une huile végétale bénéfique pour la santé, connue sous le nom de "beurre de karité". Le karité offre des avantages techniques et sanitaires en tant qu'huile de cuisson et ingrédient alimentaire/cosmétique, et est largement disponible en Afrique. Avec environ 600 000 tonnes obtenues chaque année, l'industrie du karité est une source essentielle d'emplois et de revenus pour des communautés souvent pauvres et défavorisées.



À PROPOS DE L'AGK

L'Alliance Globale du Karité (AGK) a été créée en 2011 pour aider à développer une industrie du karité plus compétitive, plus durable et plus rentable.

L'AGK est une association industrielle à but non lucratif qui compte 919 membres dans 39 pays, dont des groupements de femmes, des marques et des détaillants, des fournisseurs, des ONG, des associations nationales de producteurs et des affiliés. A travers des partenariats public-privé, l'AGK fait la promotion de la durabilité de l'industrie, des pratiques et des normes de qualité, et de la demande de karité dans les secteurs de l'alimentation et des soins personnels.



Programme de durabilité

- Mise en œuvre des directives et axes de travail des parties prenantes
- Projets de développement communautaire tels que la construction d'entrepôts, les formations au développement des entreprises, les initiatives en matière de santé et de sécurité, la gestion des parcs, l'amélioration du matériel végétal et les projets pilotes de protection de l'environnement.



Promotion du secteur

- Conférences et expositions annuelles en Afrique, dans l'UE, aux États-Unis et en Asie
- Assistance technique et liens avec le marché
- Marketing auprès des consommateurs et de l'industrie
- Recherche sur les avantages du karité dans l'alimentation et les cosmétiques
- Analyse et promotion des politiques internationales
- Appui aux associations nationales



Normes de qualité

- Élaboration et mise en œuvre des normes de qualité et des meilleures pratiques
- Formations à la qualité des produits du karité

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ALLIANCE GLOBALE DU KARITÉ



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL

Directives et Approches

Développer principes et procédés pour orienter l'exécution des activités et objectifs grâce à une approche multipartite

Mise En Œuvre

Aider les membres à exécuter les priorités stratégiques dans leurs activités et développer des partenariats public-privé avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux

Engagement Des Acteurs

Collaborer entre acteurs dans la filière pour identifier les défis de la filière, les solutions, revoir le progrès et améliorer la mise en œuvre du programme



ENGAGER



DEVELOPPER



ALIGNER



EXECUTER



DEMONSTRER

Alignement Sectoriel

Aligner et coordonner les activités des acteurs dans l'ensemble de la chaîne de valeur pour réaliser les objectifs stratégiques de l'AGK

Recrutement des Membres

Exploiter les résultats et les accomplissements pour démontrer le succès et recruter davantage de membres pour l'AGK afin d'étendre la portée et l'impact des activités

MENE PAR L'AGK

SOUTENU PAR L'AGK

MENE PAR LES MEMBRES

Jusqu'en 2022, le programme Durabilité de l'AGK a contribué à huit des Objectifs de développement durable

529 493 femmes formées

3 908 femmes dirigeantes gérant des coopératives

31% d'augmentation du revenu annuel

50 830 équipements de santé et de sécurité

100 PPPs développés

175 partenaires de mise en œuvre

513 844 semis cultivés

7 pays mettant en œuvre des activités de protection des parcs



PRINCIPES D'ADHÉSION À L'AGK

En tant que membre de l'AGK, vous vous engagez à soutenir cette mission et vous acceptez également de respecter les présents principes d'adhésion dans toutes vos relations organisationnelles. Vous acceptez que tout manquement à ces principes d'adhésion puisse entraîner la résiliation de votre adhésion.

1 Promouvoir la croissance de l'industrie

Nous nous engageons à coopérer avec tous les acteurs de la chaîne de valeur du karité pour promouvoir la croissance de l'industrie en Afrique et dans le monde. Nous accompagnons les gouvernements en leur fournissant des informations et un soutien technique dans l'élaboration de stratégies visant à maximiser la valeur ajoutée et les emplois créés par l'industrie du karité. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos activités et notre impact.

2 Résolution des litiges et des plaintes

Les membres consentent à vérifier toute plainte de manière équitable et ouverte et à recourir à la procédure de règlement des litiges de l'AGK.

3 Meilleures pratiques commerciales internationales

Les membres de l'AGK s'engagent à instaurer la confiance et le respect le long de la chaîne d'approvisionnement. Les membres exerceront un commerce équitable au sens où on l'entend généralement aujourd'hui (nous faisons ici référence à un principe général de commerce équitable qui ne doit pas être inférieur au coût de production viable). Les membres éviteront toute collusion ou toute apparence de collusion sur les prix et favoriseront une concurrence libre et loyale dans l'ensemble du secteur (voir l'annexe ci-dessous). Nous nous engageons à respecter toutes les lois internationales relatives à la concurrence et à la lutte contre les cartels. Les membres s'engagent à honorer les contrats et les accords et à respecter les délais de livraison et de paiement.

4 Payer des prix équitables

Nous nous engageons à garantir que les entreprises paient aux collectrices le meilleur prix commercialement viable pour leurs produits et récompensent les produits de meilleure qualité.

5 Améliorer la qualité

Nous nous engageons à améliorer la qualité des noix de karité produites par les collectrices dans l'ensemble de la zone de karité et nous partagerons les meilleures pratiques et les nouvelles technologies afin d'améliorer la qualité des produits du karité dans le but d'offrir une excellente valeur aux clients et aux consommateurs.

6 Bonne gouvernance d'entreprise

Les membres s'engagent à respecter les lois des pays et les normes internationales pertinentes. Nous voulons faciliter la croissance des entreprises de nos membres en les encourageant à appliquer les principes d'intégrité et de bonne gouvernance d'entreprise. Nous nous engageons à respecter les bonnes pratiques en matière de gestion financière et à faire preuve d'intégrité dans les affaires.

7 Communication

Nous prenons l'engagement de communiquer ce code de conduite au sein de nos organisations et à nos partenaires extérieurs. Les membres acceptent de ne pas faire d'affirmations trompeuses ou non fondées concernant leurs activités ou leur affiliation à l'AGK. Les communications externes seront fondées sur des preuves et seront cohérentes.

8 Transparence

Les membres agissent de manière responsable et transparente dans le cadre de leur collaboration avec l'AGK. Les membres rendent compte chaque année au Secrétariat de l'AGK, d'une manière convenue par l'AGK, notamment de leurs activités en tant que membres de l'AGK.

9 Confidentialité

Toutes les informations commerciales individuelles des membres et des parties prenantes demeurent confidentielles. Des statistiques agrégées seront toutefois compilées afin de contrôler et de suivre la croissance et la valeur ajoutée du secteur.

10 Collaboration et participation

Nous nous engageons à améliorer la qualité des noix de karité produites par les collectrices dans l'ensemble de la zone de karité, et à partager les meilleures pratiques et les nouvelles technologies afin d'améliorer la qualité des produits du karité dans le but d'offrir une qualité optimale aux clients et aux consommateurs.

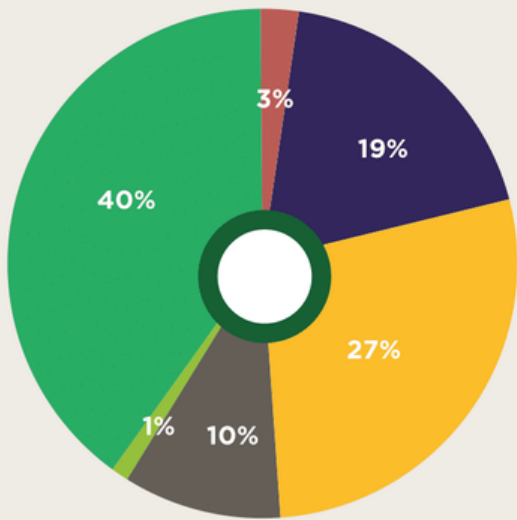
11 Paiement des frais

Les membres s'engagent à payer les cotisations dans les délais impartis.

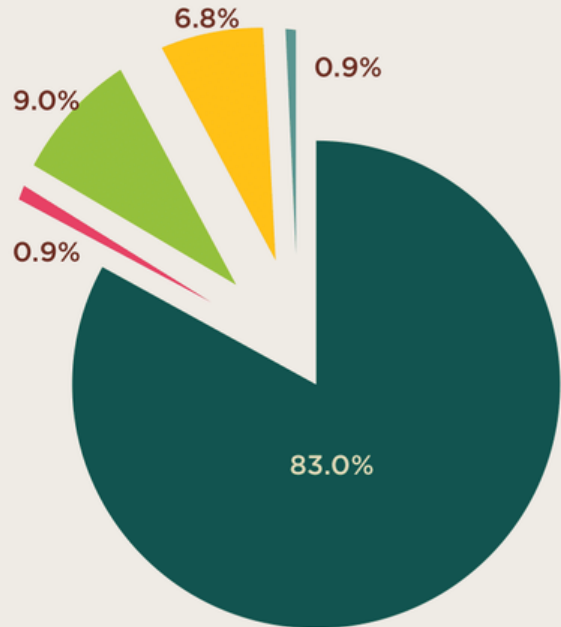
EFFECTIFS

en 2022

Catégories des membres



Répartition géographique des membres de l'AGK



- Membres Affiliés
- Marques et Détaillants
- Fournisseurs
- Afrique
- Océanie
- Europe
- Associations Nationales Productrices
- Organisations À But Non Lucratif
- Groupements des femmes
- Amériques
- Asie Et Moyen Orient

Pays



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES MEMBRES

Alliance
Globale du
Karité



Informations personnelles

Nom de l'Organisation:

Personne à
contacter:

Adresse:

Pays:

Ville:

Tél:

Courriel:

FORFAITS D'ADHÉSION

CATÉGORIE	DESCRIPTIONS	FRAIS
Groupements de femmes	Coopératives déclarées ou groupements organisés de femmes qui récoltent, transforment et commercialisent le karité et ses produits dérivés	\$50
Fournisseurs	Entreprises participant à l'achat d'amandes et de beurre de karité et/ou à leur transformation en ingrédients divers:	
	Petites: Organisations dont le chiffre d'affaires/budget annuel est < 150 000 USD	\$150
	Moyennes: Organisations dont le chiffre d'affaires/budget annuel est > 150 000 USD < 1 500 000 USD	\$500
	Grandes: Organisations dont le chiffre d'affaires/budget annuel est > 1 500 000 USD	\$1500
Marques et détaillants	Entreprises participant à l'achat d'amandes et de beurre de karité et/ou à leur transformation en ingrédients divers:	
	Petites: Organisations dont le chiffre d'affaires/budget annuel est < 150 000 USD	\$150
	Moyennes: Organisations dont le chiffre d'affaires/budget annuel est > 150 000 USD < 1 500 000 USD	\$500
	Grandes: Organisations dont le chiffre d'affaires/budget annuel est > 1 500 000 USD	\$1500
Organisations à but non lucratif	Organisations de la société civile et autres partenaires au développement participant à la promotion et à la mise en œuvre du programme Durabilité de l'AGK	\$150
Associations nationales de producteurs	Associations multipartites dans les pays producteurs ayant une autorité gouvernementale reconnue pour représenter toutes les catégories de parties prenantes de l'industrie dans leurs pays respectifs. Les qualifications sont définies dans le présent document	\$100
Membres affiliés	Parties prenantes soutenant indirectement l'industrie, y compris les institutions financières, les sociétés de transport maritime, les sociétés de certification et autres	\$100

Programme Durabilité

Je souhaite en savoir plus sur le programme Durabilité de l'AGK

Principes d'adhésion

J'ai lu les principes d'adhésion à l'AGK et les accepte

AVANTAGES DES MEMBRES

- 1 Liens commerciaux avec 919 organisations membres représentant 39 pays
- 2 Appui technique à la chaîne d'approvisionnement, au marketing et aux initiatives en matière de durabilité
- 3 Informations exclusives sur le marché
- 4 Exposition à l'industrie et aux médias par le biais de publications et d'événements de l'AGK
- 5 Harmonisation organisationnelle avec les initiatives de l'industrie en matière de qualité, de durabilité et de promotion
- 6 Possibilités de collaboration au sein de groupes de travail
- 7 Participation au programme Durabilité de l'AGK
- 8 Accès à tarif réduit aux événements de l'AGK
- 9 Droit de vote à l'Assemblée générale annuelle
- 10 Accès en ligne au répertoire des membres et à la base de données de recherche :
PLATEFORME DU MARCHÉ DU KARITÉ

RESSOURCES POUR LES MEMBRES

Par le biais de la plateforme "Shea Market", l'AGK offre un grand volume de ressources, y compris des études et des présentations de conférences auxquelles les membres peuvent accéder pour approfondir leurs connaissances et renforcer leurs capacités sur des sujets clés de l'industrie. La plateforme comporte des fonctionnalités telles qu'un système de messagerie interne ainsi qu'un accès aux producteurs et fournisseurs de beurre de karité.

Shea
Market

Apprendre Connecter

S'IDENTIFIER S'INSCRIRE

Naturel Durable Fonctionnel

L'ARBRE QUI PROTÈGE

Deux milliards d'arbres à karité poussent naturellement dans le Sahel africain, stockant du carbone, empêchant la désertification et améliorant les sols.



Accéder à la plateforme
du marché du karité
[Cliquez ici](#)





Pour en savoir plus, contactez

 **Alliance Globale du Karité**

48 Mango Tree Avenue
Asylum Down, Accra
Adresse numérique : GA-028-99-43

+233 54 012 1067
+233 24 360 0749

 info@globalshea.com
 www.globalshea.com
 [globalshealliance](https://www.facebook.com/globalshealliance)

 [@globalshea](https://twitter.com/globalshea)
 [globalshea](https://www.instagram.com/globalshea)
 [Global Shea Alliance](https://www.youtube.com/GlobalSheaAlliance)